



Le Président du CSAL, M. SISCO, nous a informé de son départ à la retraite au 12/11/2024: Nous lui souhaitons bonne continuation. Son successeur sera connu très prochainement .

ODJ :

1) Approbation du procès verbal du CSAL du 3/10/2023 : Pour avis

Vote :

POUR : CGT/ FO / Solidaires / l'alliance CFDT/CFTC

2) Point sur la création du Centre de Gestion Financière (CGF): pour information.

L'organisation de la chaîne de la dépense justifie le rapprochement du Centre de Prestations Comptables Mutualisés (CPCM) qui transcrit les actes de dépense dans Chorus et le service de la dépense et facturier de la DDFIP 63 qui contrôle, comptabilise et met en paiement les dépenses. Ce CGF se devra d'améliorer le service rendu aux services prescripteurs, de fluidifier les contrôles en favorisant ceux en amont et enrichir les missions en permettant le traitement des dossiers dans leur totalité,

Installé au 4^e de la DDFIP 63, ce service a démarré son activité le 16/09/2024 avec 17 agents dont 1 EDR, alors qu'il a été dimensionné sur la base de 23 personnes, (8 personnes sur 15 issues du MTE et du MASA, et 9 personnes issues de la DGFIP ont rejoint ce service). L'essentiel du parcours de formation continue a été effectué, un module de 2 jours début novembre 2024 viendra le compléter.

*L'alliance **CFDT-CFTC** regrette que la création d'un tel service ne garantisse pas l'arrivée de la totalité des personnels, surtout lorsque le transfert d'emplois des autres directions n'est pas garanti au démarrage d'un service à cet enjeu là,*

3) Point Fusion service Comptabilité et Dépôts de Fonds au Trésor : Pour information

Le service DFT et le service Comptabilité, tous deux appartenant à la division état, fusionnent et deviennent le service « Comptabilité et autres opérations d'État », depuis le 1^{er} octobre 2024, dirigé par le chef de service comptabilité :

Cette organisation devrait permettre une efficacité de l'exécution des tâches et une polyvalence des missions.

*L'alliance **CFDT-CFTC** regrette que cette fusion ait été décidée fin juin 2024, supprimant la possibilité aux agents qui le souhaitaient d'effectuer des vœux dans MOUV'RH.*

4) Le tableau de bord de veille sociale 2023 (campagne 2024) : pour information

La DDFIP 63 compte 841 emplois Tagerfip avec une moyenne d'âge de 49,42 ans et 39 emplois non pourvus.

Plusieurs évènements sont intervenus dans le département en 2023 :

- * Au 1^{er} septembre a eu lieu le transfert de la caisse de la DDFIP 63 au SGC Clermont Métropole et Amendes, qui devient la caisse unique du département et qui assure les missions de paiement des bons de secours et de recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires avec un guichet unique.
- * A la même période, un service facturier a été implanté au SGC de Thiers et concerne la COMCOM « Thiers Dore / Montagne / ville de Thiers »,
- * les sites de Thiers et de Riom ont été équipés d'installations WIFI
- * 1 contractuel catégorie B et 14 contractuels catégorie C – en CDD de 3 ans- ont été recrutés à l'automne 2023.

5) Bilan de la campagne 2023 d'entretien professionnel : pour information

* *Devant l'autorité hiérarchique :*

– 6 recours au total devant l'autorité hiérarchique ont été effectués

Contrôleurs : 4 recours / 2 en admission partielle / 2 en rejet total

Agents C : 2 recours / 1 en admission partielle / 2 en rejet total

* *Suites données par la CAPN :*

– rejet des 2 recours pour des contrôleurs,

*L'alliance **CFDT-CFTC** ne cesse de rappeler que cet entretien évaluation-notation doit rester un moment privilégié d'échanges et de dialogue ,et que le recours est un droit, dont peut se saisir chaque agent s'il estime que les appréciations du tableau synoptique ou bien les commentaires rédigés, ne reflètent pas le travail qu'il a fourni. Nous sommes là comme*

chaque année pour vous conseiller de la meilleure manière et vous aider à la rédaction ce recours de notation.

6) Bilan annuel du télétravail au au titre de 2023

Au 31/12/2023, 54 924 agents de la DGFIP bénéficiaient d'une ou plusieurs autorisations de télétravail, réparti suivant les catégories : A+ (11,1 %), A (24,1 %), B(43,6 %) et C (21,2 %).

Le taux mensuel de télétravailleurs s'élève à 48,5 % en moyenne. 2805 agents bénéficient d'aménagement de télétravail pour des raisons médicales (44 agents à a DDFIP 63).

Au mois d'août, la baisse est significative du fait du cycle de mutation (42,7 % en national). Puis on remarque entre le 1/09/23 et le 1/12/2023 une augmentation de 7 points .

Pour la direction locale, cette situation de fin d'année s'explique pour les agents affectés dans un service de gestion aux missions similaires, et qui justifie qu'ils possèdent suffisamment d'autonomie dans leur métier.

Il est à noter que le nombre de refus est relativement faible, soit 82 refus pour 64 708 autorisations accordées au 31/12/23, majoritairement pour incompatibilité avec le fonctionnement du service et manque d'autonomie de l'agent.

*L'alliance **CFDT-CFTC** pense que les demandes de TT ne sont pas toutes déposées dans SIRHIUS, car le refus est parfois donné à l'oral, et l'agent ne se sent plus légitime à déposer une demande, connaissant déjà la réponse de son manager !*

7) Mise en service de l'espace co-working d'ISSOIRE « expérimentation » : Pour information

Il a été constaté que plusieurs agents ne peuvent pas être en capacité de télétravail à leur domicile (isolement, espace indisponible, environnement de travail inadapté)

Suite à cette observation, un espace dédié de 50 m² a été rendu disponible sur le site d'Issoire, soit l'accueil de 4 agnats simultanément.

Les agents expérimentateurs pourront exercer des missions télétravaillables dans les mêmes conditions qu'en TT.

L'expérimentation devrait démarrer début novembre 2024,

*L'alliance **CFDT-CFTC** sera très attentive à la mise en place de ce système de co-working, puisqu'elle a fait cette demande depuis plusieurs années auprès de la Direction, cet aménagement étant demandé par plusieurs agents de la DDFIP 63.*

*Vos représentants élus de l'alliance **CFDT-CFTC** : Cécile BRETTE /Hervé POT
Contact : cftc.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr ou cfdt.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr*